



j' ai besoin que l'on m'aide a une menace de tapage nocturne

Par **fafanyny**, le **05/04/2011** à **19:54**

bonjour

Je voudrais savoir comment l'on peut se défendre d'une menace de tapage nocturne . certains de mes voisins dise que je fais beaucoup de bruits que j'invite des gens tout les jour chez moi ce qui n'est pas le cas. la télé est baissé a 2 et mon copain joue en ligne a la console mais parle normalement . Puis il m'accuse de d'autre dégât causé dans l'habitat , comme j'aurais cassé la porte d'entrée . En clair il m'accuse de tout ce qui ce passe dans l'habitat , je ne sais plus quoi faire pour remédier a ses menaces collectives alors que je n'ai fait se qu'ils disent , mais seule face a mes voisins je me sen impuissante . donc j'aimerais bien savoir comment me défendre ?

merci de me répondre

Par **Claralea**, le **05/04/2011** à **21:31**

Bonsoir, l'immeuble est peut etre tres mal insonorisé et ils pensent que les bruits viennent de chez vous alors qu'ils viennent d'un autre appartement.

Le tapage nocturne ne peut etre que constacté par la police. Si un voisin appelle la police pour tapage nocturne, elle va se deplacer et venir sonner chez vous pour constater les nuisances. Or, quand ils seront derrieres votre porte, ils n'entendront rien et quand ils vous accuseront de faire la fete avec des copains, vous leur ouvrirez grand votre porte et leur montrerez que vous n'etes que 2 et que le bruit ne vient pas de chez vous. Ils ne pourront pas vous mettre d'amende s'ils ne vous ont pas pris en flagrant delit de nuisance sonore.

Ce que vous pouvez faire aussi, c'est dire à vos voisins qui vous accusent, de venir sonner chez vous quand ils pensent que vous etes responsables des nuisances sonores qu'ils subissent. Ils constateront d'eux memes que vous n'y etes pour rien et les choses devraient se calmer. Restera plus qu'à trouver d'où ça vient

Par **razor2**, le **06/04/2011** à **14:50**

Bonjour, faites comprendre à vos voisins qu'ils risquent, si ce genre d'accusation devait être officiellement porté à la connaissance des autorités, des poursuites pour dénonciation calomnieuse que vous ne manquerez pas d'enclencher.
Maintenant, il doit bien y avoir des "problèmes" relationnels pour que plusieurs voisins se "liguent" ainsi contre vous. Comme on dit: "pas de fumée sans feu"